

**Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon La Vèze - Participation  
de la Ville au financement du tiers de l'annuité d'emprunt  
de 5,2 MF contracté par la Chambre de Commerce et d'Industrie  
du Doubs pour les acquisitions foncières**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Le Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon La Vèze doit faire face, dans le cadre de l'acquisition des terrains d'assiette, à une dépense supplémentaire de l'ordre de 5 200 000 F.

Il a donc été décidé de souscrire auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Doubs, un emprunt de ce montant pour une durée de 15 ans, au taux fixe de 8,9 %, remboursable par trimestrialités constantes.

Le montant du remboursement annuel est de 631 410,48 F. La première échéance interviendra sur l'exercice 1990.

Conformément au sous-traité de gestion signé entre la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs et le Syndicat Mixte, l'emprunt sera contracté par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs.

Il a été convenu que la charge de remboursement de cet emprunt serait répartie à parts égales entre le Département du Doubs, la Ville de Besançon et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, soit 210 470,16 F pour chacune des parties.

Comme pour les emprunts précédemment réalisés par le Syndicat Mixte, la participation des collectivités serait versée directement à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer et en cas d'accord à s'engager à inscrire le financement nécessaire aux BP 1990 et suivants, à l'imputation suivante : chapitre 961.0/6409.16.30.200.

Après que le groupe «Une Ambition pour Besançon» ait proposé le renvoi de cette question à un prochain Conseil Municipal ainsi que la création d'une commission spéciale pour examiner cette affaire, après que le groupe «Besançon Écologie Les Verts» se soit associé à cette proposition, le groupe «Une Ambition pour Besançon» a pris acte de la décision du Maire de ne pas donner suite à sa demande, a fait savoir que ses membres ne prendraient pas part au vote, et a ensuite quitté momentanément la salle.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Je voudrais apporter quelques commentaires car beaucoup de choses ont été dites. Là aussi des rumeurs ont circulé, des textes ont paru dans la presse, notamment dans la presse nationale et déjà en Commission du Budget nous avons été interrogés par un certain nombre sur le sérieux de ce Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon La Vèze auquel participe la Ville de Besançon avec le Département du Doubs et la Chambre de Commerce à hauteur de 95 %, et où 5 % sont représentés par 12 communes de la périphérie et le Syndicat Mixte de Valentin.

Ce Syndicat Mixte a été mis en route depuis bientôt trois ans. Chaque fois, nous avons ici, à l'unanimité, adopté les statuts, la représentation de la Ville, les propositions qui nous étaient faites. La déclaration d'utilité publique qui visait les terrains d'assiette de l'aérodrome portait sur 60 ha ; 30 ha ont pu être acquis à l'amiable de différents propriétaires, et 21 ha appartenaient à la SCI La Pelletière. Ces 21 ha ont fait l'objet d'un jugement d'expropriation en date du 28 février 1989.

Pourquoi le Syndicat est-il allé à l'expropriation ? Parce que la SCI La Pelletière est constituée de deux personnes ; or si l'une d'entre elles, le Président de la Chambre de Commerce, membre du Syndicat Mixte de l'Aérodrome, était parfaitement d'accord pour céder au Syndicat Mixte les 21 ha au prix fixé par les Domaines lequel prix, je vous le rappelle, était de 311 744 F, l'autre personne de cette SCI La Pelletière n'a pas accepté les propositions faites par le Syndicat Mixte, ce qui a motivé le recours à

l'expropriation. La procédure s'est poursuivie. La SCI La Pelletière a évalué le coût de ses 21 ha à 26 820 000 F. Le Syndicat s'en est tenu à l'avis des Domaines de 311 744 F et, dans un souci d'arriver à un accord à l'amiable, est allé jusqu'à 750 000 F. La décision d'expropriation a été faite à hauteur de 5 491 744 F alors que le Commissaire du Gouvernement proposait 1 245 389 F. Pourquoi une telle différence entre l'avis des Domaines 311 000 F et 5 491 000 F ? simplement parce qu'au moment de l'expropriation, on a tenu compte du terrain et des installations qui avaient été faites à cette époque par la SCI, c'est-à-dire la piste elle-même, etc. et sur ces travaux que la SCI évaluait à quelque 26 ou 28 000 000 F, un taux de vétusté a été appliqué, taux de vétusté porté à 90 % par le Commissaire du Gouvernement et ramené à 60 % seulement par le Juge d'Expropriation. Donc, le terrain plus la piste avec un abattement de 60 %, cela nous fait 5 491 000 F, décision donc du Juge d'Expropriation en première instance.

Le Syndicat Mixte a souhaité faire appel de cette décision, mais l'appel n'étant pas suspensif, il faut donc que le Syndicat Mixte trouve 5 491 000 F, alors que 311 000 F seulement avaient été budgétés préalablement ; d'où le souci du Syndicat Mixte d'avoir recours à l'emprunt et de nous proposer pour 5 200 000 F un emprunt qui sera provisoirement supporté à part égale par les trois collectivités principales : Chambre de Commerce, Département et Ville puisqu'il faut attendre le jugement en appel pour conclure définitivement et, nous l'espérons, faire diminuer cette indemnité qui paraît bien élevée à beaucoup d'entre nous.

Voilà brièvement exposées les conditions dans lesquelles je vous propose la garantie de cet emprunt de 5 200 000 F, 5 200 000 F qui seront consignés et non pas dépensés par le Syndicat en attendant le jugement en appel. Il ne s'agit pas de verser pour l'instant à la SCI La Pelletière le chiffre exigé par le Juge d'Expropriation mais d'attendre le jugement en appel pour clore définitivement ce problème foncier qui est quelque peu malheureux dans une opération d'un Syndicat Mixte. Et cela tout simplement -et je l'ai dit à plusieurs reprises au Comité du Syndicat-, parce que la Chambre de Commerce qui a pris en charge la réalisation de cette opération n'a pas attendu que le Syndicat soit propriétaire de l'ensemble des 60 ha pour démarrer les travaux. Dans un souci de rapidité d'exécution, pour qu'on puisse le plus rapidement possible atterrir et décoller de La Vèze, les services de la Chambre ont activé les choses, ont fait réaliser les travaux en pensant que ce problème des 21 ha de la SCI La Pelletière s'arrangerait bien un jour ou l'autre. Cela n'a pas l'air de s'arranger pour l'instant, puisqu'il est demandé ici une somme assez considérable pour se porter acquéreur de ces 21 ha qui appartenaient donc à la SCI La Pelletière. Voilà très brièvement les faits, j'espère m'être bien fait comprendre.

**M. NACHIN** : Monsieur le Député-Maire, contrairement à mon habitude, je serai peut-être un peu long ; je vous demanderai de la patience.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Oh, j'en ai !

**M. NACHIN** : Il s'agit d'une affaire effectivement quelque peu malheureuse pour reprendre l'expression que vous avez employée.

Je fais partie de la Commission Relations Extérieures et c'est au cours d'une réunion de celle-ci que pour la première fois, je crois que c'était mardi, j'ai entendu parler de cette affaire et j'ai posé un certain nombre de questions auxquelles je n'ai pas obtenu de réponse. A la Commission du Budget, jeudi dernier, j'ai posé d'autres questions et je dois dire que les réponses ne m'ont pas entièrement satisfait. Alors, je souhaiterais d'abord être mieux renseigné et que mes collègues le soient également mieux puisqu'on va leur demander d'engager la Ville sur des sommes relativement considérables.

Tout d'abord, je me suis interrogé sur les statuts de la SCI La Pelletière. Or, apparemment, on ne sait pas quels sont les statuts de cette société. Jeudi, on l'ignorait encore ainsi qu'où ils ont été déposés et par qui. On sait simplement que les co-gérants de cette société, c'est pour 50 % chacun M. MICHEL et M. MUSSIGMANN. Aussi j'aurais aimé savoir qui était M. MUSSIGMANN, où il résidait, qu'est-ce qu'il faisait dans la vie, quelles étaient ses activités, qui l'avait rencontré. Or actuellement, dans cette assemblée, personne ne peut dire avoir un jour rencontré ce monsieur. Les fonctionnaires qui ont traité de l'affaire de l'aérodrome de La Vèze au Syndicat Intercommunal, aucun ne l'a jamais rencontré. Alors, j'ai

eu la curiosité de regarder dans un dictionnaire le sens de MUSSIG en allemand : cela veut dire oiseux ou bien inutile, c'est-à-dire M. MUSSIGMANN c'est l'homme inutile mais je crois qu'en la circonstance, c'est plutôt le contraire, et qu'il est très utile du moins à certains. On ne sais pas d'ailleurs s'il fait toujours partie de la SCI La Pelletière ; or c'est un personnage-clé dans notre affaire, puisque c'est lui qui, en refusant d'accepter la proposition de l'expropriation, les 311 000 F, nous place devant cette situation où nous avons à décider de verser une provision considérable en attendant le jugement de la Cour d'Appel. On ne s'est donc pas non plus inquiété des agissements pour le moins curieux du gérant le plus connu de cette SCI qui occupait illégalement depuis 1965 des terrains, 9 ha, qui appartenaient à la commune de Saône. On ne sait peut-être pas que la première piste d'aérodrome de La Vèze a été construite avec des pierres empruntées à la carrière de Saône et que ces pierres n'ont jamais été payées. Ce n'est peut-être pas important ; c'est peut-être anecdotique mais il n'en reste pas moins que c'est quand même un singulier personnage que l'un du moins de ces co-gérants de cette SCI La Pelletière puisque l'autre on ne sait rien de lui.

Apparemment non plus, on le découvre peut-être maintenant, on ne s'est pas étonné que le Président du Syndicat Mixte ait pu donner l'ordre d'exécuter les travaux alors que le Syndicat Mixte n'était pas propriétaire des terrains. On ne s'est pas étonné lorsque le Syndicat Intercommunal, qui est présidé, je crois, par un représentant de la Chambre de Commerce, a fait appel de la décision du Tribunal, qu'il ait choisi le même avocat, Me GRILLET, qui est celui qui défend les intérêts personnels de M. MICHEL. Alors, on va peut-être me dire que c'est de la petite histoire, que ce n'est pas très important...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Ce que je voudrais vous dire Monsieur NACHIN, c'est d'éviter de mettre en cause personnellement tel ou tel des citoyens de cette ville, car nous ne sommes pas ici pour cela. Nous sommes ici pour discuter du Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon La Vèze où la Ville a trois représentants qui ont suivi les réunions de comité et qui ont pris des décisions avec les autres membres. Vos attaques personnelles concernant Pierre, Paul ou Jacques n'intéressent pas cette assemblée, sinon vous en portez la responsabilité. Mais je ne permettrai pas plus longtemps à un membre de cette assemblée de prononcer des jugements de valeur ou de moralité sur tel ou tel citoyen de cette ville quel qu'il soit ! Vous poursuivez.

**M. NACHIN :** Je vous remercie, Monsieur le Député-Maire, de ce rappel à l'ordre et je m'efforcerais d'en tenir compte. Simplement je ne porte pas de jugement de moralité sur tel ou tel personnage, mais je rapporte des faits qui ne sont peut-être pas à la connaissance des Conseillers.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Non, mais savoir si on a pris des pierres dans une carrière ne m'intéresse absolument pas. Ce n'est même pas une carrière de Besançon sinon je m'en serais inquiété mais là c'est une affaire ou des échos qu'on trouve dans des journaux, etc. mais qui n'intéresse pas le Conseil Municipal de Besançon. Vous poursuivez.

**M. NACHIN :** Je persiste à penser que ce que j'ai à dire peut intéresser quelques membres de ce Conseil Municipal, si vous-même ça ne vous intéresse pas...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Je n'ai pas dit que cela ne m'intéressait pas ; j'ai dit simplement que, dans cette assemblée, on doit parler des problèmes et non pas mettre en cause telle ou telle personne.

**M. NACHIN :** Je poserai quand même une question concernant disons le Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, qui devait s'engager par écrit à céder sa part des 5 400 000 F, donc la moitié au Syndicat Mixte. C'est une question à laquelle je souhaiterais qu'on puisse me répondre tout à l'heure quand j'aurai terminé. Je pose la question : s'est-il engagé par écrit, oui ou non, à verser sa part, la moitié des 5 400 000 F au Syndicat Mixte ? A la Commission du Budget, Monsieur le Député-Maire, vous avez présenté les choses comme inévitables, c'est-à-dire que la Ville de Besançon ne pouvait pas échapper à la nécessité de déposer cette provision, du moins en ce qui concerne sa quote-part, de 5 400 000 F. Je pense que l'on joue peut-être un peu trop facilement avec l'argent des contribuables. Il s'agit d'une somme importante. Or on nous rappelle fréquemment qu'on veut pratiquer une politique disons d'économie, voire d'austérité, et là on est prêt à décider que l'on va verser une provision qui est

vraiment considérable, alors je le signale, je ne sais pas si je me trompe, que la somme de 311 000 F a déjà été versée.

Je voudrais également savoir s'il est exact que les trois principaux partenaires du Syndicat Mixte, c'est-à-dire le Député-Maire de Besançon, le Président du Conseil Général et le Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, ont décidé de faire cadeau aux petites communes qui font partie du Syndicat Mixte, des 5 % de leur quote-part qu'elles devaient payer, soit 5 % de 5 400 000 F, c'est-à-dire 270 000 F. Je dois dire que j'ai appris par un Maire d'une de ces petites communes qu'il s'agissait en effet d'un cadeau et non pas d'une mesure provisoire. On peut se demander si cette mesure n'a pas été prise pour faire taire certains mécontentements qui s'étaient manifestés parmi les maires des 12 petites communes qui font partie du Syndicat Mixte.

On peut se demander aussi si on n'a pas voulu éviter que cette question soit débattue dans les Conseils Municipaux des communes concernées où il y a effectivement des gens qui ne sont pas du tout contents de la façon dont les choses sont faites, d'autant plus qu'au départ, ils n'étaient pour beaucoup d'entre eux pas très enthousiastes pour les projets concernant l'aérodrome de La Vèze. Je pense que je demanderai une seconde fois la parole. Je souhaiterais avoir des réponses aux questions que j'ai posées.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** A toutes ces questions, il est très facile de vous répondre Monsieur NACHIN.

Tout d'abord, je dois dire que le Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon La Vèze a été constitué entre les trois collectivités dont vous avez parlé et que ce sont les représentants de ces collectivités qui ont souhaité qu'adhère un certain nombre de petites communes de la périphérie pour les intéresser à ce projet. Donc, c'est sur notre initiative que nous avons grossi les rangs des membres de ce Syndicat Mixte, étant entendu que toutes les dépenses du budget seraient supportées à hauteur de 5 % par l'ensemble de ces petites communes.

Vous m'avez dit : on ne connaît pas M. MUSSIGMANN. Vous n'êtes pas Bisontin peut-être depuis très longtemps ! A l'époque de la constitution de la SCI La Pelletière, c'est-à-dire en juin 1965, M. MUSSIGMANN était ingénieur de l'Équipement en poste à la Direction Départementale de l'Équipement de Besançon. Il est ensuite parti dans la région parisienne où il a passé son diplôme d'architecte DPLG. Il enseigne actuellement à l'École d'Architecture de Paris. Il est âgé d'une soixantaine d'années et il passe plusieurs mois par an aux USA. Il a déposé un certain nombre de plaintes vis-à-vis du Syndicat Mixte, donc je pense sans l'avoir jamais rencontré, je ne vois pas pourquoi d'ailleurs je le rencontrerais, que M. MUSSIGMANN existe bien et qu'il est à 50 % co-gérant de la SCI La Pelletière.

Vous m'avez parlé ensuite du co-gérant de cette société et vous m'avez dit : est-il vrai que ceci, que cela ? Pour moi ce qui existe, ce sont les réunions du comité du Syndicat auxquelles, c'est vrai, assistent Paulette KUNSTLER, Marcellin BARETJE et moi-même la plupart du temps. A la réunion du comité du 10 mars 1989, le Président MICHEL prenant la parole en tant qu'associé à 50 % dans cette affaire, a tenu à faire savoir aux membres du comité que, comme il l'avait annoncé depuis le départ, il renonçait à toute indemnité, quel qu'en soit le montant, qui pourrait être versée à la SCI La Pelletière en dehors des 311 744 F évalués par les Domaines, et ceci à hauteur de 50 % qui correspondraient à sa part dans ladite SCI. En cas de versement supplémentaire, cette somme serait donc immédiatement restituée au Syndicat Mixte. C'est écrit dans le rapport officiel du Comité du Syndicat. Comme il était question de lettre ou pas de lettre, etc., à la réunion à laquelle j'assistais, nous avons demandé que tous les membres du Comité signent ce rapport dont l'intéressé lui-même. Si ça ne vous suffit pas, je pense qu'il faudra peut-être encore davantage ! C'est donc un rapport du Comité avec promesse du Président de la Chambre de Commerce signé de lui-même et des autres membres de ce Syndicat Mixte !

Vous avez dit ensuite : la Ville s'est engagée dans cette opération à hauteur de 7 millions et demi. C'est à peu près ce qui a été dépensé pour remettre en ordre cet aérodrome, pour le faire fonctionner et cela s'est passé donc très correctement entre les membres du Syndicat qui a acquis la propriété des terrains, sauf ceux qu'il ne pouvait pas atteindre. Le Syndicat a ensuite concédé à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs l'aménagement de l'aérodrome, d'où l'intervention des représentants

des fonctionnaires de la Chambre de Commerce chargés de l'aménagement. Pour l'exploitation de l'aérodrome, le Syndicat s'est engagé par convention avec l'État et ensuite a confié à la CCI du Doubs la gestion de l'aérodrome. Donc le Syndicat a été constitué pour construire cet aérodrome et ensuite comme cela se passe d'ailleurs dans la plupart des aéroports de France, c'est la Chambre de Commerce qui a aménagé et qui l'a géré.

Voilà les conditions dans lesquelles fonctionne ce Syndicat Mixte dans lequel nous intervenons, et je puis dire que sous la présidence de M. SERTOUT, les choses se sont passées tout à fait normalement. J'ai simplement, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, regretté la précipitation de la Chambre de Commerce pour aménager cet aérodrome, mais les choses ont été claires depuis le début.

Alors vouloir chercher querelle à Pierre, Paul ou Jacques, je pense que d'abord ce n'est pas le lieu ici, et ensuite dans cette opération, la Ville a fait ce qu'elle devait faire, rien de plus, rien de moins. Il est parfaitement logique que ce soir nous ayons à provisionner cette affaire. Alors si un avocat a été choisi ici ou là, c'est encore de la responsabilité du Comité du Syndicat. Je ne pense pas qu'un avocat puisse défendre de façon différente le Syndicat Mixte dans cette opération, qu'il soit l'avocat de l'un ou de l'autre des membres de ce Comité du Syndicat.

**M. MOUROT :** Monsieur le Maire, j'étais présent à la Commission du Budget jeudi dernier, quand cette affaire est arrivée à l'ordre du jour. Je souhaite donc, déjà pour cette raison intervenir, et également au nom du groupe «Une Ambition pour Besançon», formuler trois remarques et une demande.

La première remarque est que les Conseillers Municipaux qui ne disposaient que de cette seule page de rapport n'avaient certainement pas tous les éléments d'information pour juger de cette affaire qui, vous le voyez bien, est tout de même importante et qui aurait dû ne pas être énoncée par quelques chiffres laconiques mais faire état de façon préalable des tenants et des aboutissants de la genèse de cette affaire. C'est un reproche que notre groupe se permet de vous faire.

La deuxième remarque, compte tenu des explications que vous avez effectivement données au cours de la commission, nous fait vous faire remarquer que dans cette affaire, -et là nous n'intervenons que pour ce qui concerne la relation et le rôle de la Ville- la Ville de Besançon en tant que partenaire dans le Syndicat Mixte n'aurait certainement en aucune manière dû donner son accord pour l'engagement des travaux avant l'acquisition ferme et définitive des terrains et avant toutes les expropriations faites.

La troisième remarque : nous sommes tout de même responsables des deniers de cette ville et des contribuables et pourquoi, dans cette affaire, les communes qui sont partenaires dans le Syndicat Mixte, sont-elles exonérées du surcoût ? Il n'y a aucune raison pour que les contribuables bisontins supportent une part des communes périphériques qui, même si l'on peut comprendre leur colère, sont tout de même partie prenante dans cette affaire.

Ces trois remarques étant faites, Monsieur le Maire, j'en arrive à la demande : afin de disposer de tous les éléments nécessaires à la compréhension de ce dossier qui est, vous le voyez bien, encore très évolutif, ne serait-ce que pour être sûr de l'engagement écrit, effectivement, du Président de la Chambre de Commerce qui semble avoir dit qu'il rendrait la part des expropriations au-dessus des 311 000 F de base, pour cette raison déjà, pour cette autre raison d'avoir à juger en tout sérénité de l'opportunité de voter la prise en compte du surcoût des communes périphériques, notre groupe, pour ne pas voter systématiquement contre, vous demande le report de ce vote au prochain Conseil et la création d'une commission spéciale sur cette affaire.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Je crois qu'il ne faut pas en faire une affaire d'État. Manque de précisions, manque de délais, c'est vrai que le rapport qui est simplement la garantie d'un emprunt, manque d'explications. Toutes les explications ont été données à la Commission que préside Paulette KUNSTLER ; bien sûr, tout le monde n'y est pas mais, Monsieur TOURRAIN, vos représentants y sont. Ils y ont absolument l'ensemble des problèmes qui sont posés à ce moment-là.

Deuxièmement, ce n'est pas une affaire qui date d'hier. J'ai ici les délibérations du 25 mai 1987, du 29 juin 1987, du 27 juin 1988, du 7 novembre 1988 et du 14 décembre 1988. Voilà cinq fois qu'au Conseil Municipal nous en avons parlé, donc les délibérations existent. Le Syndicat Mixte a travaillé. Il y a peut-être des éléments nouveaux, notamment depuis la fin de la semaine dernière, mais je n'y suis absolument pour rien et je crois que toutes explications peuvent vous être données si vous prenez la peine de dire : il y a une affaire, où sont les comptes rendus des comités ? Voilà Docteur MOUROT, le Comité du 10 mars 1989 signé, co-signé de tous, je vous le passe tout de suite, lisez exactement le compte rendu dont je vous ai donné connaissance tout à l'heure. Il n'y a absolument rien à cacher, ni à défendre qui que ce soit dans cette affaire.

Je crois que vous avez eu suffisamment d'explications à mes yeux. Le feu vert de la construction n'a pas à être donné par un comité puisque le Syndicat Mixte a confié à la Chambre de Commerce la construction et la gestion de cette affaire-là, donc c'est la Chambre de Commerce qui a pris sur elle de faire démarrer les travaux. Je sais bien que jamais la Ville ne procède de cette façon, mais si d'autres collectivités font différemment, ce n'est pas à la Ville de porter un jugement. Ils étaient pleins de volonté, ils voulaient aller vite et ils ont franchi une étape qu'il ne fallait pas franchir parce qu'il fallait être propriétaire du terrain avant d'engager des travaux. Le feu vert a été donné par la collectivité responsable de la construction de cet aérodrome.

Quant aux communes partenaires, si nous avons souhaité que la garantie des 5 200 000 F provisoires, soit uniquement à la charge, pour l'instant, des trois collectivités principales, il est évident que si cela devenait définitif, le remboursement interviendrait dans le cadre du budget du Syndicat et serait supporté, comme je l'indiquais, à 95 % par les trois principaux partenaires et à 5 % par les autres, c'est-à-dire que ce n'est pas un cadeau que l'on fait aux collectivités autres que les trois principales. C'est uniquement pour que les choses aillent plus vite et soient plus claires que l'on a demandé aux trois principaux partenaires de garantir cet emprunt ; comme cette somme est provisoirement consignée jusqu'à la décision de la Cour d'Appel, nous pourrions en reparler à ce moment-là et décider si on doit verser cette somme à la SCI, que cela entrera dans le financement du Syndicat de La Vèze et ce sera supporté comme je l'ai indiqué, par l'ensemble des collectivités qui font partie de ce Syndicat.

Quant à votre demande de report, je ne vois pas en quoi ça peut arranger les choses ; faire une commission spéciale, je n'en vois pas la raison. La Ville, en tout cela, a fait ce qu'elle devait faire et n'a absolument aucun reproche à se faire à ce sujet, sinon peut-être quelques procès d'intention, pas à notre égard, mais qui sont sous-jacants, en direction d'autres responsables de ce Syndicat.

**M. TOURRAIN :** Monsieur le Député-Maire, il n'est pas question de faire des procès d'intention à qui que ce soit...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Je ne parlais pas de vous.

**M. TOURRAIN :** ...et je voudrais vous répondre sur la façon quelque peu légère avec laquelle vous traitez un problème d'organisation. Premièrement vous nous dites : «voilà on en a parlé à quatre ou cinq reprises». D'habitude, quand on en parle, dans le dossier on trouve au moins une référence aux différents Conseils au cours desquels ces questions ont été traitées. C'est la première chose. Je n'irai pas plus loin par rapport à ce qu'ont dit Michel MOUROT et M. NACHIN sur la présentation du rapport. Il y a également un autre argument que vous utilisez très souvent et qui est totalement erroné. Vous dites : «on en a discuté dans la Commission de Mme KUNSTLER». Tout à l'heure, M. NACHIN a expliqué, que de cette commission, il n'était rien ressorti et qu'il n'avait rien compris...

(Protestations).

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Oh non, mais ça ce n'est pas de notre faute s'il n'a rien compris...

(Rires).

**M. TOURRAIN :** De toute façon l'information était inexistante. Mais vous nous dites : «vous y avez des représentants de vos groupes». Ce n'est pas comme ça qu'on informe le Conseil Municipal !

Admettez qu'il n'y ait pas de groupes politiques et que chacun soit le conseiller, à ce moment-là, il serait normal que tout le monde soit informé ! Et c'est sur cette méthode que je ne suis pas d'accord, que je vous exprime une fois de plus mon désaccord sur votre façon de présenter les choses : c'est un petit peu une façon d'éviter l'obstacle, mais vous y êtes coutumier et je le regrette.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Eh bien tout ça n'est pas nouveau !

**M. NACHIN** : J'avais appuyé simplement pour dire que je n'étais pas d'accord avec ce que disait M. TOURRAIN, que je n'avais rien compris à ce qui s'était dit à la commission, c'est tout !

(Rires).

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Ça, je le laisse libre.

**M. PINARD** : D'abord une question qui est relative à l'organisation de nos débats. Il ne faut pas qu'on dérape, il ne faut pas franchir la ligne jaune, non pas que j'aie quelque inquiétude quant à d'éventuelles recherches sur l'origine de mon nom qui, pour être bien français, n'a pas une origine ni gauloise ni grivoise, ça vient de «peignard», peigneur de chanvre, mais il faut faire attention parce qu'il est quand même arrivé à l'édition du Petit Larousse illustré de dire «Léon dit Blum né Kalfurschtenstein» et il est arrivé, et il arrive souvent à un certain nombre d'organes d'extrême droite de donner je ne sais quel nom à Mme Anne SINCLAIR. Pas vous, pas ça, ce sont des procédés d'extrême droite ! Je suis désolé, mais ces procédés-là n'auront pas place dans ce Conseil Municipal et ils appellent une mise au point claire, nette et précise.

Par ailleurs, je lis dans la feuille verte : «dans cette affaire appelée à d'imprévisibles rebondissements dans la presse nationale». Qu'est-ce que c'est la presse nationale à ma connaissance ? C'est «le Meilleur» auquel certains médias s'intéressent. Or il y a 17 ans, -c'est déjà vieux- j'étais amené à écrire «le pire est dans le Meilleur». Si vous parliez d'une autre presse nationale, vous me le direz. Moi j'avais lu dans le Meilleur, qui avait obtenu la publicité clandestine de l'ORTF de l'époque, une page consacrée à l'aveu de la belle-mère de Hitler, la vie édifiante de Landru, l'homme qui a assassiné dix femmes et qui a brûlé leur corps dans sa cuisinière, racontée par Landru lui-même. L'article se termine ainsi : «il ouvre le tiroir du buffet et d'une main qui tremble, s'empare d'un grand couteau de cuisine». La suite au prochain numéro ! Non mais attention il y a quand même une certaine publicité qui est faite pour une certaine presse. Moi je ne suis pas là pour faire du sensationnel. Il est dit : «dans cette affaire appelée à d'imprévisibles rebondissements dans la presse nationale, il semble que la Ville ait fait preuve de beaucoup de légèreté» ; c'est faire preuve, à mon sens, de beaucoup de légèreté que de se référer à ce curieux organe de presse qui essaie de vendre, je n'en dirai pas plus, sur Besançon.

**M. BAS** : Oui, Monsieur le Maire, j'aimerais revenir sur la demande de M. MOUROT quant à la convocation d'une commission spéciale. Je crois qu'effectivement il nous manque même un certain nombre d'éléments notamment cet engagement de la part du Président de la Chambre de Commerce de renoncer réellement et clairement à sa part. Vous nous donnez copie de ce compte rendu mais au-delà de ça, il y a tout de même un certain nombre d'éléments qui nous manquent, notamment le coût de l'opération parce que même s'il y a ristourne de cette somme, de cette différence qui a été promise, il y a tout de même le coût de l'intérêt de l'emprunt que nous allons être obligés de contracter. Je voudrais savoir si vos services en ont déjà estimé le coût. Je crois qu'il est très coûteux, je me suis livré à un petit calcul mais je n'en suis pas tout à fait sûr. Avant de nous prononcer, je crois qu'il serait très utile que nous sachions combien cet intérêt va coûter à la Ville de Besançon et donc à ses administrés.

**M. MOUROT** : Monsieur le Maire, pouvez-vous nous répondre sur les deux points qui constituaient ma demande. Vous ne souhaitez pas le report ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Non.

**M. MOUROT** : Vous ne souhaitez pas une commission spéciale ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Non.

**M. MOUROT :** Alors Monsieur le Maire, vous permettrez que les membres de notre groupe ne participent pas à la fin de la discussion et s'abstiennent de voter.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** C'est tout à fait votre droit... Vous reviendrez tout à l'heure...

**M. PINARD :** On verra si ça fera la même chose au Conseil Général, ça sera assez curieux... (rires) très curieux...

(Le groupe «Une Ambition pour Besançon» quitte la salle).

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** J'ai essayé de me livrer aux tirs croisés des questions de M. NACHIN et d'«Une Ambition pour Besançon». Je vous rappelle simplement dans cette affaire, qui a soulevé beaucoup d'émotion chez certains, que la Ville n'est concernée que pour une adhésion à un Syndicat Mixte, comme elle le fait d'ailleurs à maintes reprises, qu'elle est engagée dans les statuts de ce Syndicat Mixte et qu'elle participe, par l'intermédiaire d'un certain nombre de responsables aux réunions de comité. La seule bible que nous ayons, ce sont les comptes rendus de ce comité qui sont clairs. Je ne mets absolument pas en doute la présidence de ce Syndicat et la façon dont ont été rédigés lesdits comptes rendus. Que voulez-vous que je vous dise de plus ? Monsieur NACHIN -je mets entre parenthèses la petite réponse qu'il avait faite parce que c'était pour se justifier-

**M. NACHIN :** Quelle générosité !

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Vous voyez que je ne m'énerve pas, contrairement à ce que vous pensiez tout à l'heure...

**M. NACHIN :** Mais moi non plus. D'ailleurs tout à l'heure avec MUSSIGMANN, j'ai essayé de faire rire un petit peu l'assemblée, mais j'ai constaté que mon ami PINARD fait rire l'assemblée d'une façon plus spontanée...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Ils ne sont pas très germanistes, c'est pour ça !

**M. NACHIN :** Moi il y a quelque chose qui me gêne beaucoup. On part d'une somme de 311 000 F et on aboutit à 5 400 000 F. Alors il faut savoir, vous dites «sous la présidence de M. SERTOOUT, tout s'est passé très normalement» mais c'est quand même M. SERTOOUT qui a donné l'ordre d'entreprendre les travaux et lorsque le juge est venu pour évaluer le foncier, eh bien, il a évalué le terrain plus les travaux qui avaient été réalisés. D'ailleurs je me suis laissé dire qu'il n'était vraiment pas content de constater que les travaux avaient été menés rapidement, alors que son estimation, que son expertise n'avait pas pu avoir lieu. Alors moi, ça me gêne beaucoup qu'on demande par conséquent à cette assemblée de donner son accord pour le paiement de la part des annuités qui reviennent à la Ville de Besançon, d'autant plus que je ne sais pas si juridiquement c'est valable parce que lorsqu'on fait appel d'une décision du Tribunal, il est nécessaire de consigner la somme en litige auprès de la Caisse des Dépôts. Pourquoi ? Pour pouvoir juridiquement disposer des lieux. Or, dans la mesure où la somme de 311 000 F a déjà été versée, est-ce que cela n'est pas suffisant ?

En ce qui concerne la disposition des lieux, dans la mesure où le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie avait donné l'autorisation, en tant que co-gérant de la SCI La Pelletière, de prendre possession, il n'y a plus de raison juridique pour qu'on dépose cette somme. Voilà ce que j'ai appris et je souhaiterais savoir si c'est exact ou si c'est faux. Dans le cas où ce que j'annonce serait exact, il ne serait pas du tout nécessaire que la Ville de Besançon s'engage sur le versement des annuités de la somme pour laquelle l'emprunt est contracté.

Alors je crois qu'il y a dans cette affaire beaucoup d'obscurité, une information qui n'a peut-être pas été très bien faite. Mon ami PINARD a raison de dire que lire «Le Meilleur» pour s'informer n'est peut-être pas la meilleure source. Je dois dire que ce que j'ai lu dans Le Meilleur, comme beaucoup d'entre vous, je le savais avant sa parution -je ne suis pas un informateur- et cela correspondait aux informations que j'ai pu recueillir après être resté sur ma faim, à la fois après la Commission des Relations Extérieures où j'ai

appris le début de l'affaire, contrairement à ce que dit M. TOURRAIN, et à la Commission du Budget. C'est pourquoi les Verts s'associent -en souhaitant que d'autres membres de cette assemblée en fassent autant- à la proposition faite par le groupe «Une Ambition pour Besançon» de constituer une commission spéciale et de remettre à une autre réunion du Conseil Municipal la décision concernant cette affaire.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Je dois encore, pour éclairer la lanterne de M. NACHIN, préciser que dans cette affaire, le Syndicat Mixte, lorsqu'il a voulu acquérir les 60 ha, s'est tourné vers les Domaines qui ont fixé un prix de 0,80 F à 1 F le mètre carré pour les terrains en nature de marais, landes ou taillis, 1,50 F à 1,85 F le mètre carré pour les terrains cultivables. A partir de ces chiffres des Domaines, on a proposé à différents propriétaires, le Syndicat toujours, d'acheter ces terrains. La plupart d'entre eux ont accepté, les communes de Saône ou d'autres aussi : seule la complication est venue de l'un des co-gérants de la SCI, qui a dit : «moi, ça ne me suffit pas. Sur les terrains il y avait une piste, nous l'avons construite, etc.», alors nous sommes allés jusqu'à l'expropriation. La Ville aurait fait pareil ; lorsqu'un propriétaire ne veut pas céder du terrain dont on a besoin, on va jusqu'à l'expropriation. Lorsque le juge d'expropriation est allé sur place, il n'a pas pu juger de la valeur des travaux réalisés en 1965 ou 1966 puisque c'était la piste nouvelle qui était là, c'est vrai, d'où l'erreur de commencer les travaux, je suis parfaitement d'accord là-dessus.

Alors le juge d'expropriation s'est basé sur le chiffre proposé par M. MUSSIGMANN qui disait : «là on en a eu pour 26 820 000 F». C'est à partir de ces 26 820 000 F de travaux réalisés, enfin réactualisés en 1988, que le juge a dit : eh bien il y avait tant de travaux réalisés à ce moment-là, au bout d'un certain nombre d'années, ils sont devenus très vétustes et puis, avec 60 % ça nous fait tel tarif. Mais pourquoi 60, pourquoi 80, pourquoi 90 de la part du commissaire du Gouvernement ? Allez savoir, parce que ni l'un ni l'autre n'ont pu juger de l'exacte réalité. Enfin ! vous connaissiez la piste de La Vèze, il n'en restait pas grand-chose sinon des trous ! Je pense que là il y a eu erreur, je le répète, de la part du Syndicat Mixte ou plutôt de la Chambre de Commerce de réaliser les travaux sans attendre l'expropriation, on aurait pu discuter etc., on n'aurait toujours pas de piste mais enfin, ça attendrait, il n'y aurait pas de problèmes SCI La Pelletière, et il n'y aurait pas de complications pour faire comprendre à l'opposition ce que le Maire est obligé d'expliquer en long et en large comme cela a été fait à plusieurs reprises dans d'autres instances, notamment à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs.

Ceci étant dit, je repousse également la proposition de créer une commission spéciale. Je ne vois pas pourquoi on créerait une commission pour une affaire qui ne nous regarde qu'à demi, même pas, je ne veux pas y donner plus d'importance qu'elle ne le mérite.

**M. PONÇOT :** On est dans une situation qui me laisse rêveur. En effet, certains prennent ici le Conseil Municipal en otage pour régler peut-être leurs propres affaires, moi je n'en sais rien mais je voudrais bien savoir si lorsque le Président du Conseil Général défendra le même dossier, les Conseillers Généraux qui, ici, quittent la salle, quitteront également la salle du Conseil Général. Je trouve cela parfaitement indécent de la part de l'opposition de droite.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Pour d'autres explications, Monsieur NACHIN, tournez-vous vers les responsables de l'aménagement et de la gestion de cet aérodrome.

La discussion est close.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, adopte à la majorité les propositions du Rapporteur (11 Conseillers n'ayant pas pris part au vote et 3 ayant voté contre).